

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Budget Primitif pour l'exercice 2007 - Rapport général**

Monsieur G.Gillot, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget primitif 2007 dont les grandes orientations ont été débattues au cours de notre séance du 6 novembre dernier.

L'équilibre de ce budget a pu être réalisé, notamment, avec un produit des contributions directes de 75,33 M€, la dotation globale de fonctionnement (36,99 M€), les dotations de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon (35,78 M€), les subventions de fonctionnement et d'investissement prévues à hauteur de 17,45 M€ et un recours à l'emprunt de 19,81 M€.

BUDGET GÉNÉRAL

Le budget général de la Ville comprend le budget principal et les trois budgets annexes du Stationnement, de l'Auditorium et de la ZAC Clemenceau Boudronnée.

Pour l'année 2007, il s'élève :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus), à : 266 061 500 € contre 262 830 100 € en 2006, soit une augmentation de 1,2 %,
- en mouvements réels, à : 246 893 270 € contre 241 374 410 € en 2006, soit une augmentation de 2,3 %.

Les évolutions, constatées en millions d'euros, sur les deux sections et en mouvements réels, sont les suivantes :

SECTION	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2006	BP 2007	% évol.	BP 2006	BP 2007	% évol.
Fonctionnement	183,726	189,879	+ 3,3%	198,198	203,547	+ 2,7 %
Investissement	57,648	57,014	- 1,1 %	43,176	43,346	+ 0,4 %
Total	241,374	246,893	+ 2,3 %	241,374	246,893	+ 2,3 %

C'est donc une évolution modérée que l'on constate entre les deux années après une progression de 3,6 % entre 2005 et 2006.

Il est à présent proposé d'étudier chacun de ces budgets dans le détail.

BUDGET PRINCIPAL

Les crédits inscrits sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	181 646 440	55 271 730	236 918 170
Dépenses d'ordre	13 120 560	1 316 270	14 436 830
Total dépenses	194 767 000	56 588 000	251 355 000
Recettes réelles	193 854 000	43 064 170	236 918 170
Recettes d'ordre	913 000	13 523 830	14 436 830
Total recettes	194 767 000	56 588 000	251 355 000

I – SECTION de FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent les frais de personnel, les charges à caractère général et exceptionnelles, les intérêts de la dette et les subventions, hors subventions d'équipement comptabilisées en section d'investissement.

Ces dépenses s'élèvent à 181,65 M€ et progressent de 3,7 % par rapport au budget primitif 2006. Elles se décomposent ainsi :

	BP 2006	BP 2007	% variation
Charges de personnel	101 430 000	104 191 000	+ 2,7 %
Charges à caractère général	34 760 300	36 439 626	+ 4,8 %
Autres charges de gestion courante	25 756 020	27 324 404	+ 6,1 %
Charges financières	6 774 000	7 416 000	+ 9,5 %
Charges exceptionnelles	6 070 000	5 957 410	- 1,9 %
Divers	324 100	318 000	- 1,9 %
TOTAL	175 114 420	181 646 440	+ 3,7 %

1 – Les charges de personnel (chapitre 012) représentent 104,19 M€. L'augmentation de 2,7 % s'explique par :

- l'évolution prévisionnelle des salaires sur la base d'une augmentation des traitements, charges comprises, de + 0,5 % en février et de + 0,5 % en juillet 2007,
- le traditionnel G.V.T (Glissement – Vieillesse – technicité),
- la prise en compte de mesures catégorielles touchant les catégories A, B et C dont le coût est estimé à 909 000 €,
- l'organisation des élections 2007 qui engendrera une dépense exceptionnelle de l'ordre de 342 000 €.

Pour contenir la masse salariale, il est proposé d'agir sur les remplacements d'agents admis à la retraite, ainsi que sur le nombre de postes créés.

Au budget 2007, les dépenses de personnel représentent 57,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

2 – Les charges à caractère général (chapitre 011) totalisent 36,44 M€. Ce chapitre connaît une hausse de 4,8 %.

Divers facteurs sont à l'origine de cette augmentation :

- l'ouverture de services nouveaux comme la médiathèque interquartiers Champollion, la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche, les gymnases des Grésilles et Junot,
- le fonctionnement à plein régime de structures ouvertes l'an passé telles que l'Unité Centrale de Production Alimentaire et la crèche des Varennes,
- le développement important des services à la jeunesse, avec l'ouverture d'un « accueil jeunes » dans le quartier Stalingrad et la montée en puissance des centres de loisirs du château de Pouilly, de Montchapet et du comité régional de la SNCF,
- l'augmentation du coût des fluides,
- la hausse des crédits de maintenance.

Pour limiter l'évolution inéluctable du coût des fluides, la Ville a décidé de maîtriser sa consommation énergétique et de moderniser le mode de gestion de ses installations de chauffage ; cette opération nécessite le remplacement du matériel défectueux ou vieillissant (des crédits spécifiques sont inscrits à cet effet en section d'investissement) ; en outre, l'accent est mis sur l'entretien et la maintenance des équipements. Au total, le nouveau marché du chauffage aura un coût de 4,42 M€ en 2007 (2,68 M€ pour la fourniture d'énergie, 0,73 M€ pour la maintenance et 1 M€ pour le remplacement des installations).

- enfin, les travaux d'inhumation réalisés au cimetière des Péjoces, qui étaient subventionnés par la Ville dans le cadre d'une convention feront désormais l'objet d'un marché avec un prestataire de service. Un crédit de 340 000 € qui figurait précédemment au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » a donc été transféré au chapitre des charges à caractère général.

3 – Les charges de gestion courante (chapitre 65), d'un montant de 27,32 M€, progressent de 6,1 %.

- ◆ *Les subventions de fonctionnement versées aux associations et organismes de droit privé*

Les crédits inscrits en 2007 à la nature 6574 s'élèvent à 12,23 M€ contre 10,65 M€ en 2006 (+ 14,8 %). L'enveloppe budgétaire constituée cette année comprend, en effet, la quasi intégralité des crédits réservés aux associations tant au titre du budget primitif que du budget supplémentaire, ce qui explique cette forte progression.

Les crédits consacrés au seul monde associatif représentent 7,99 M€ en 2007.

Figurent également à cette rubrique les participations versées à l'Office de Tourisme (1,33 M€), au Comité d'Action Sociale de la Ville (0,77 M€), aux écoles sous contrat d'association (0,81 M€), ainsi qu'à la crèche Jean Jaurès (0,23 M€), pour ne citer que les plus importantes.

- ◆ *Les autres participations (9,6 M€) seront consacrées, pour l'essentiel :*
 - au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale : 7,74 M€ au total dont 6,94 M€ pour la seule subvention d'équilibre. Cette aide progresse de 11,3 % par rapport au budget primitif 2006. Cette évolution est due à la diminution de la participation du Crédit Municipal,
 - à la cogestion des centres sociaux, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales : 1,44 M€,
 - à la carte « culture étudiant » et au financement des correspondants de nuit : 0,18 M€,
 - à la caisse des écoles : 0,06 M€.

◆ *Les subventions d'équilibre aux budgets annexes : 4,27 M€*

Ces subventions, qui concernent les budgets annexes du Stationnement et de l'Auditorium, évoluent de la manière suivante :

	BP 2006	BP 2007	% variation
Stationnement	1,38 M€	1,36 M€	- 1,5 %
Auditorium	3,59 M€	2,91 M€	- 19,0 %

Il convient de rapprocher la subvention d'équilibre du budget de l'Auditorium du chapitre des charges exceptionnelles, où se trouve comptabilisée la subvention en faveur de la Régie du Grand Théâtre (4,86 M€ à comparer aux 5,09 M€ attribués en 2006).

Si l'on totalise les deux participations, on obtient, pour le Duo Dijon, une subvention d'équilibre de 7,77 M€ contre 8,68 M€ au précédent budget, soit une baisse de 10,5 %.

Cette baisse est essentiellement due au non assujettissement à la TVA, en 2007, de ces subventions d'équilibre, aux réaménagements de dette opérés en 2006 et à un effort de la structure qui a réduit de 100 000 € ses autres charges.

Malgré cela, ces deux établissements culturels continueront, en 2007, à proposer une programmation riche et variée.

Au budget du Stationnement, la subvention d'équilibre reste quasiment stable par rapport au budget précédent (- 0,02 M€), l'augmentation des charges de fonctionnement étant équilibrée par l'évolution positive des recettes.

4 – Les charges financières (chapitre 66)

Sur 7,42 M€ inscrits au budget principal, 7,20 M€ correspondent aux intérêts de la dette. La différence (0,22 M€) est destinée à payer les intérêts sur opérations de trésorerie.

Le montant des charges financières rapporté à l'ensemble des budgets concernés (Ville – Stationnement et Auditorium) s'élève globalement à 8,96 M€. A titre comparatif, cette prévision était de 8,06 M€ au budget 2006.

L'augmentation prévisionnelle est due à une anticipation sur la hausse des taux.

Le poids total de l'endettement, comprenant le remboursement du capital de la dette, inscrit en section d'investissement, sera à nouveau évoqué un peu plus loin.

5 – Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 5,96 M€

Figurent essentiellement à ce chapitre les subventions de fonctionnement accordées à la Régie du Grand Théâtre (4,86 M€) et à la Régie de la Vapeur (0,61 M€) ainsi qu'une charge de 0,17 M€ à payer dans le cadre d'un contentieux.

B - Les recettes de fonctionnement

Celles-ci passeront de 187,77 M€ au budget primitif 2006 à 193,85 M€ au budget primitif 2007, soit 6,08 M€ supplémentaires (+ 3,2 %).

Elles se présentent ainsi :

	BP 2006	BP 2007	% variation
Produits des services et du domaine	9 646 385	10 483 250	+ 8,7 %
Impôts et taxes	119 416 710	124 917 630	+ 4,6 %
Dotations et subventions	52 083 130	51 578 120	- 1,0 %
Autres produits de gestion courante	6 018 875	6 286 200	+ 4,4 %
Produits exceptionnels et divers	605 400	588 800	- 2,8 %
TOTAL	187 770 500	193 854 000	+ 3,2 %

1 – Les produits des services et du domaine (chapitre 70), comptabilisés à hauteur de 10,48 M€, progressent de 0,84 M€ (+ 8,7 %) pour trois raisons :

- La facturation à hauteur de 0,25 M€ des repas fournis par la cuisine centrale au nouveau restaurant d'entreprise repris en régie directe par la Ville.
- Par ailleurs, le remboursement à la Ville, par les partenaires concernés, des frais de gardiennage des chantiers de travaux initiés dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles, constitue une recette supplémentaire de 0,25 M€.
- Enfin, les remboursements de charges et de frais divers par le Centre Communal d'Action Sociale, notamment pour les foyers de personnes âgées, seront plus élevés en 2007 (0,18 M€).

2 – Les impôts et taxes (chapitre 73) totalisent 124,92 M€ (119,42 M€ en 2006).

- ◆ Le produit attendu de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties est estimé à 75,33 M€.

Il augmente de 5,4 % par rapport au budget primitif 2006 (71,44 M€).

La progression réelle sera fortement dépendante de l'évolution physique des bases, c'est-à-dire de l'évolution du périmètre assujéti, mais aussi de l'actualisation légale qui sera inscrite dans la loi de finances rectificative 2006, qui est annoncée, aujourd'hui, à 1,8 %.

En ce qui concerne l'évolution des taux, on peut dire dès à présent que la Municipalité limitera la pression fiscale pour les Dijonnais au-dessous du taux de l'inflation.

Il est cependant primordial que le produit fiscal progresse pour ne pas appauvrir les finances de la Ville. Par ailleurs, il convient d'assumer les conséquences financières de la perte du pouvoir d'achat provoquée par les transferts de charges de l'Etat (dans le secteur du contrat de ville, de l'insertion, etc.) et la perte de recettes consécutive à la stagnation des dotations.

- ◆ Les dotations de compensation et de solidarité versées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon sont prévues à hauteur de 35,78 M€.

A titre de comparaison, la dotation globale de fonctionnement de l'Etat sera de l'ordre de 36,99 M€.

L'attribution de compensation est identique à celle de l'année 2006 (28,58 M€) ; en effet, aucun nouveau transfert de compétence, qui conduirait à une diminution de cette attribution, n'est prévu.

Les dotations de solidarité communautaires, qui s'élèvent à 7,20 M€, progressent de 0,14 M€ (+ 2 %).

- ◆ Les autres taxes représentent 13,81 M€.

Elles concernent, pour l'essentiel, les droits de mutation et la taxe sur la publicité foncière (6 M€), les droits de stationnement (3,78 M€), les droits de places (0,61 M€), la taxe sur l'électricité (2,23 M€) et la taxe de séjour (0,39 M€).

3 – Les dotations et subventions (chapitre 74) totalisent 51,58 M€ dont 42,59 M€ pour les dotations et compensations fiscales versées par l'Etat (42,08 M€ au BP 2006).

- ◆ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (36,99 M€) comprend :
 - la Dotation Forfaitaire..... 34,27 M€
principal concours financier de l'Etat, elle ne devrait augmenter que de 1 % par rapport au montant perçu en 2006 (33,93 M€) ; cette hausse est inférieure à l'inflation prévisionnelle évaluée à 1,8 %.
 - la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)..... 2,26 M€
Une évolution possible de 5 % a été retenue pour le calcul de cette dotation.
 - la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)..... 0,46 M€

Si l'on compare l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement à celle de l'inflation sur une période de cinq ans, la perte de recette pour la Ville de Dijon est estimée à 3,8 M€.

Deux autres dotations d'Etat sont à signaler :

- ◆ La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)..... 0,93 M€
- ◆ La Dotation Spéciale au titre des Instituteurs (DSI)..... 0,14 M€
- ◆ Les compensations fiscales totalisent, pour leur part, 4,52 M€, et accusent une baisse de 5,6 % par rapport à 2006.

La dotation de compensation de taxe professionnelle (DCTP), qui constitue une variable d'ajustement du contrat de croissance, diminue d'année en année, ainsi que le démontre le tableau suivant :

	2003	2004	2005	2006	BP 2007
Compensations fiscales	5,93 M€	5,33 M€	5,02 M€	4,79 M€	4,52 M€
dont DCTP	2,88 M€	2,77 M€	2,41 M€	2,19 M€	1,97 M€

Globalement, entre 2003 et 2007, les compensations fiscales auront subi une érosion de 1,41 M€ dont 0,91 M€ pour la seule DCTP.

- ◆ Les autres participations, d'un montant total de 8,98 M€ (contre 10 M€ en 2006), proviennent de l'Etat (0,84 M€), de la Région (1,75 M€ hors Auditorium), du Département (0,57 M€ hors Auditorium) et d'organismes divers (5,82 M€) tels que la Caisse d'Allocations Familiales, qui participe aux dépenses de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance et des services péri et extra scolaires.

La baisse des subventions de fonctionnement provient essentiellement de l'Etat qui, en mettant fin aux emplois aidés, en supprimant les cessations progressives d'activité et les congés de fin d'activité des fonctionnaires, a supprimé les compensations qu'il versait aux collectivités.

Il convient de commenter plus particulièrement le montant des aides de la Région Bourgogne, qui participe pleinement aux dépenses liées au 3ème cycle d'enseignement au Conservatoire (1,6 M€) et aide au financement des spectacles donnés par le Duo Dijon (1,2 M€, comptabilisés au budget de l'Auditorium).

Le Département participe, pour sa part, au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance (0,37 M€) et à celui de l'Auditorium (0,3 M€).

4 – Les autres recettes (chapitres 75 – 76 – 77 – 013) d'un montant global de 6,87 M€ comprennent :

◆ les revenus des immeubles et locations diverses.....	1,24 M€
◆ les redevances versées par les concessionnaires.....	5,05 M€
◆ les produits exceptionnels.....	0,28 M€
◆ les remboursements de charges de personnel.....	0,30 M€

II - SECTION d'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement du budget principal s'élèvent à 55,27 M€ contre 54,34 M€ au budget primitif 2006. Elles évoluent de la manière suivante :

	BP 2006	BP 2007	% variation
Dépenses d'équipement	45 189 480	47 849 630	+ 5,9 %
dont :			
<i>Subventions d'équipement</i>	1 995 300	3 914 569	+ 96,2 %
<i>Acquisitions d'immobilisations</i>	10 188 930	11 759 320	+ 15,4 %
<i>Travaux en cours</i>	33 005 250	32 175 741	- 2,5 %
Dépenses financières	9 156 100	7 422 100	- 18,9 %
TOTAL	54 345 580	55 271 730	+ 1,7 %

1 - Les dépenses d'équipement représentent, à elles seules, 47,84 M€. Elles progressent de 5,9 %.

Les postes les plus significatifs sont les suivants :

◆ **Les subventions d'équipement versées à des tiers..... 3,91 M€**
(chapitre 204)

Ces subventions, amortissables sur cinq ou quinze ans selon la nature juridique du bénéficiaire, sont en forte augmentation (+ 96,2 %).

Les principales participations prévues sont les suivantes :

- OPAC de Dijon – Construction d'une maison de retraite dans le quartier de la Toison d'Or..... 1 500 000 €
- OPAC de Dijon – Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles..... 885 600 €
- Bailleurs sociaux : surcharge foncière et équilibre des opérations de construction à loyer modéré..... 740 000 €
- Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure (SIOS). 273 000 €
- Le Coin du Miroir – Consortium : création du pôle d'art contemporain..... 200 000 €

- OPAC de Dijon – Démolition de l'immeuble Greuze.....	85 969 €
- Union Luso Française Européenne – Construction de la maison du Sud.....	75 000 €

◆ **Les immobilisations incorporelles (chapitre 20).....** **3,68 M€**

La progression par rapport à 2006 est de 15,1 % en raison d'études préliminaires importantes (2,8 M€) à réaliser notamment pour :

- le musée des Beaux-Arts et ses réserves.....	900 000 €
- le stade Gaston Gérard.....	521 000 €
- la salle d'escalade des Grésilles.....	120 000 €
- les sites militaires « Grand Sud ».....	120 000 €
- le quartier du Pont des Tanneries.....	90 000 €

L'acquisition de logiciels et de progiciels figure également à ce chapitre pour un montant global de 724 500 €, ainsi que les frais d'insertion à hauteur de 105 500 €.

◆ **Les immobilisations corporelles (chapitre 21).....** **8,08 M€**

L'augmentation de 15,6 %, par rapport à 2006, est due essentiellement aux sommes inscrites pour :

- l'acquisition de la future crèche Junot, construite par l'OPAC.....	1 200 000 €
- l'achat des sites militaires « Grand Sud ».....	1 000 000 €
- l'acquisition de terrains destinés à des constructions..... dont 700 000 € prévus au titre du développement du logement à loyer modéré	1 565 000 €

et les achats suivants :

- véhicules.....	500 000 €
- matériel de bureau et matériel informatique.....	821 500 €
- mobilier.....	670 500 €
- installations, matériel et outillages techniques.....	479 200 €
- matériel divers.....	1 473 250 €
- collections et oeuvres d'art.....	367 000 €

On notera que l'acquisition de documents, du mobilier et des équipements de la médiathèque Champollion figure parmi ces différents crédits pour une valeur globale de 552 000 €.

◆ **Le programme de travaux (chapitre 23) 32,18 M€**

Les plus importantes opérations concernent les secteurs d'activité suivants :

➤ Education..... 4,18 M€

Ces crédits sont affectés au programme de réhabilitation des écoles et à des travaux divers.

Les opérations de réhabilitation les plus lourdes concernent les groupes scolaires Mansart (800 000 €), Darcy (650 000 €), Alsace (425 000 €), Drapeau (400 000 €), Maladière (350 000 €), Monts de Vignes (336 000 €), Buffon (170 000 €) et Flammarion (110 000 €).

Par ailleurs, divers travaux sont prévus à l'Unité Centrale de Production Alimentaire (399 000 €).

➤ Culture et patrimoine..... 3,37 M€

dont :

- construction de la médiathèque Champollion..... 1 100 000 €
- construction d'un bâtiment pour abriter les réserves du musée des Beaux-Arts..... 500 000 €
- restauration d'oeuvres d'art..... 368 000 €
- restauration de salles à la bibliothèque de la rue de l'Ecole de Droit..... 300 000 €
- rénovation des piliers de l'église Saint-Philibert..... 285 000 €

➤ Sport et activités pour les jeunes..... 8,72 M€

dont :

- rénovation des tribunes du parc municipal des sports 5 900 000 €
- fin des travaux de construction du gymnase du quartier Junot..... 510 000 €
- aménagement d'un terrain en gazon synthétique au stade des Bourroches..... 450 000 €

– construction d'un bâtiment destiné au centre municipal d'initiation sportive à la Fontaine d'Ouche	250 000 €
➤ <u>Affaires sociales</u>	3,29 M€
dont :	
– construction de la crèche Roosevelt.....	2 200 000 €
– travaux de rénovation au foyer des Bégonias.....	550 000 €
– extension de la crèche de la Fontaine d'Ouche.....	330 000 €
➤ <u>Environnement</u>	1,27 M€
dont :	
– agrandissement du square du Volnay.....	200 000 €
– travaux de mise en valeur des combes dijonnaises	50 000 €
– aménagement d'un square montée de Guise.....	40 000 €
➤ <u>Aménagement urbain, voirie et stationnement</u>	7,20 M€
dont :	
– modernisation et sécurisation de l'éclairage public	1 910 000 €
– travaux de voirie boulevards Kir et Bachelard.....	1 000 000 €
– aménagements cyclables.....	1 000 000 €
– aménagement de la rue Angélique Ducoudray.....	900 000 €
– aménagements piétonniers rue Vauban et place Saint Fiacre.....	500 000 €
– modernisation et entretien de la voirie.....	510 000 €
– réfection du viaduc Kennedy.....	320 000 €
– aménagement de la rue Marguerite Thibert.....	100 000 €
➤ <u>Commerce, Tourisme</u>	0,24 M€
dont :	
– travaux de réfection aux halles centrales.....	94 000 €
– travaux de rénovation au parc des expositions.....	40 000 €
– travaux divers au camping du lac Kir et au port de plaisance du canal.....	81 000 €

➤ <u>Services généraux et divers</u>	3,91 M€
dont :	
– aménagement de locaux pour la police municipale rue Victor Dumay.....	600 000 €
– remplacement du système de détection incendie au Palais des Ducs et dans divers bâtiments municipaux	550 000 €
– construction d'un nouveau restaurant d'entreprise.	445 000 €
– illumination de monuments.....	310 000 €
– Centre Municipal des Associations – rénovation du bâtiment et détection anti-intrusions.....	181 000 €

2 – Les dépenses financières

Aux dépenses d'équipement s'ajoutent les dépenses financières (7,42 M€) en diminution de près de 19 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces dépenses sont constituées, pour l'essentiel, par le remboursement des capitaux d'emprunts (7,36 M€).

◆ **La dette (chapitre 16)**

Les réaménagements réalisés, notamment cette année, sur l'encours de la dette, permettent de constater une nouvelle baisse de l'annuité en capital de l'emprunt.

En 2007, le remboursement du capital de la dette est évalué à 8,77 M€ au budget général et à 7,36 M€ au seul budget principal.

Pour obtenir le montant de l'annuité totale de la dette à la charge de la collectivité, il convient d'ajouter au capital à rembourser le montant des intérêts d'emprunts qui figurent en section de fonctionnement (chapitre 66) et qui s'élèvent à 8,75 M€ pour le budget général et à 7,20 M€ pour le budget principal.

Sur la base de ce calcul, l'annuité de dette qui ressort des inscriptions budgétaires 2007 s'élève à 17,52 M€ pour le budget général et à 14,56 M€ pour le budget principal.

Le tableau ci-dessous permet de constater l'évolution favorable sur une période de sept ans, depuis 2001.

	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	BP 2006	BP 2007
Budget principal	23,50 M€	21,56 M€	22,13 M€	14,67 M€	16,11 M€	14,77 M€	14,56 M€
Budget général	28,57 M€	26,55 M€	26,66 M€	17,37 M€	18,98 M€	17,86 M€	17,52 M€

Les réaménagements d'emprunts réalisés au cours des exercices passés permettent de bien maîtriser l'annuité.

B - Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du budget principal s'élèvent à 43,06 M€. Elles progressent de 3,3 % et se présentent de la manière suivante :

	BP 2006	BP 2007	% variation
Dotations et fonds propres	5 167 000	6 175 000	+ 19,5 %
Subventions d'investissement	10 263 800	8 550 800	- 16,7 %
Produit des cessions	6 396 850	8 297 500	+ 29,7 %
Remboursements divers	1 525 150	512 270	- 66,4 %
Produits des emprunts	18 336 700	19 528 600	+ 6,5 %
TOTAL	41 689 500	43 064 170	+ 3,3 %

1 – Les dotations et fonds propres (chapitre 10)..... 6,17 M€

parmi lesquels figurent :

- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)..... 5 000 000 €
dont l'augmentation est proportionnelle à la croissance des dépenses d'équipement
- la taxe locale d'équipement (TLE)..... 700 000 €
- le versement pour dépassement du plafond légal de densité (PLD)..... 475 000 €

2 – Les subventions d'investissement (chapitre 13)..... 8,55 M€

Certains projets énumérés précédemment sont subventionnés à hauteur de 7 M€, notamment par l'Etat (1,39 M€), la Région (1,46 M€), le Département (1,75 M€) et le Grand Dijon (2,06 M€).

On peut citer, entre autres :

- la rénovation du stade Gaston Gérard :
 - participation du Grand Dijon..... 1 000 000 €
 - participation de la Région..... 800 000 €
 - participation du Département..... 600 000 €

l'aménagement du secteur cyclable :

• participation du Grand Dijon.....	800 000 €
- la construction du gymnase et de la médiathèque des Grésilles :	
• participations du Département.....	436 000 €
• participation de l'Etat.....	284 000 €
• participations de la Région.....	155 000 €
• participation du Grand Dijon.....	50 000 €
- l'aménagement des boulevards Bachelard et Kir :	
• participation de l'Etat.....	240 000 €
• participation de la Région.....	160 000 €
• participation du Département.....	80 000 €

Par ailleurs, le produit des amendes de police, qui est affecté à des opérations d'équipements de voirie ou de stationnement, figure également à ce chapitre pour un montant de 1,55 M€.

3 – Le produit des cessions d'immobilisations (chapitre 024)..... 8,30 M€

La cession de biens immobiliers dont la Ville n'a plus l'usage et dont l'entretien s'avère coûteux, permet de participer activement à l'effort d'équipement.

Des recettes sont ainsi attendues de la vente d'immobilisations sur les sites Audra (2,1 M €), Epirey (2 M€), des verriers (1,5 M€) et Petitjean (0,45 M€).

Par ailleurs, les cessions consenties à prix coûtant dans le cadre de l'aide au secteur locatif sont prévues à hauteur de 1,18 M€.

4 – Les autres produits d'immobilisations (chapitres 23 – 27)..... 0,51 M€

Un remboursement d'avance de 436 000 € dû par la SEMAAD (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise) au titre de l'opération d'aménagement de la ZAC des Hauts de Pouilly, est attendu ainsi que quelques crédits de TVA dus en raison de travaux réalisés sur des immobilisations mises en affermage (Théâtre, Parc des Expositions).

5 – Le produit des emprunts (chapitre 16)..... 19,53 M€

En 2007, le produit des emprunts représente 40 % des dépenses d'équipement du budget principal.

Grâce à l'épargne positive qui devrait se dégager de la section de fonctionnement, aux subventions des partenaires financiers, aux cessions d'immobilisations et à la bonne maîtrise de la gestion de la dette, le recours à l'emprunt restera limité au regard des équipements lourds qui seront réalisés en 2007.

Après examen du budget principal, il convient à présent d'étudier les budgets annexes, qui ont déjà été évoqués lorsque les subventions d'équilibre en provenance du budget principal ont été examinées.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Ce budget s'élève à : 5 679 700 € en mouvements budgétaires,
 4 765 700 € en mouvements réels.

Pour chacune des deux sections, les crédits inscrits (en euros) sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	3 656 700	1 109 000	4 765 700
Dépenses d'ordre	914 000	0	914 000
Total dépenses	4 570 700	1 109 000	5 679 700
Recettes réelles	4 570 700	195 000	4 765 700
Recettes d'ordre	0	914 000	914 000
Total recettes	4 570 700	1 109 000	5 679 700

L'augmentation des crédits inscrits à la section de fonctionnement par rapport à 2006 (+ 3,6 %) provient essentiellement de l'augmentation des charges locatives (loyer du parking Trémouille) et des charges financières.

En investissement, le remboursement du capital de la dette (863 100 €) constitue l'essentiel de la dépense prévisionnelle.

Par ailleurs, divers travaux et équipements sont prévus dans les parkings à hauteur de 245 900 € (réfection des toilettes et rénovation des sols du parking Dauphine, changement de

la pompe de relevage du parking Grangier, automatisation de grilles et de portes, à titre d'exemple).

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Ce budget s'élève à : 9 011 500 € en mouvements budgétaires,
 5 199 200 € en mouvements réels.

Pour chacune des deux sections, les crédits inscrits (en euros) sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	4 565 900	633 300	5 199 200
Dépenses d'ordre	2 181 800	1 630 500	3 812 300
Total dépenses	6 747 700	2 263 800	9 011 500
Recettes réelles	5 117 200	82 000	5 199 200
Recettes d'ordre	1 630 500	2 181 800	3 812 300
Total recettes	6 747 700	2 263 800	9 011 500

Les dépenses de fonctionnement de l'Auditorium sont très maîtrisées (- 6 %) et concernent l'ensemble des chapitres budgétaires.

Les subventions accordées par la Région (1,2 M€) et le Département (0,3 M€) sont maintenues.

En investissement, le remboursement du capital de la dette, d'un montant de 547 500 € est en baisse de 307 000 € par rapport au budget primitif 2006. Cette forte diminution résulte des réaménagements de dette effectués en 2006.

Divers travaux et équipements sont par ailleurs prévus à hauteur de 85 800 € (acquisition de matériel « son, lumière et vidéo » et d'une licence IV nécessaire pour la gestion du bar).

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE
--

Ce budget s'élève à : 15 300 € en mouvements budgétaires,
10 200 € en mouvements réels.

Pour chacune des deux sections, les crédits inscrits (en euros) sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	10 200	0	10 200
Dépenses d'ordre	0	5 100	5 100
	10 200	5 100	15 300
Total dépenses	10 200	5 100	15 300
Recettes réelles	5 100	5 100	10 200
Recettes d'ordre	5 100	0	5 100
	10 200	5 100	15 300
Total recettes	10 200	5 100	15 300

Aucun mouvement financier important n'est prévu sur ce budget annexe en 2007.

Seul, le paiement d'assurances et de taxes foncières justifie l'inscription de crédits réels équilibrés sur chaque section par des opérations d'ordre.

A titre récapitulatif, les montants, en valeurs réelles et en mouvements budgétaires, des dépenses et des recettes arrêtées au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes sont les suivants :

	en valeurs réelles	en mouvements budgétaires
	<u>dépenses</u> <u>et recettes</u>	<u>dépenses</u> <u>et recettes</u>
. Budget principal	236 918 170 €	251 355 000 €
. Budget du Stationnement	4 765 700 €	5 679 700 €

. Budget de l'Auditorium	5 199 200 €	9 011 500 €
. Budget de la ZAC Clemenceau-Boudronnée	10 200 €	15 300 €
TOTAL	246 893 270 €	266 061 500 €

Si vous suivez l'avis favorable de votre Commission Plénière, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue des débats d'orientation budgétaire relatifs à l'exercice 2007, le 6 novembre 2006, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

-adopter le budget primitif de l'exercice 2007 pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement,

- me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

Rapport adopté à la majorité :

- **43 voix pour**
- **10 voix contre**
- **1 abstention**

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT